



# “Agir en Europe pour la France”



La lettre d'information trimestrielle d'ANGÉLIQUE DELAHAYE, député européen

N°01  
07/2015

## “Des implications concrètes pour les citoyens européens”

Depuis un peu plus d'un an, en tant que député européen je me suis beaucoup impliquée dans la commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (commission ENVI) et la commission de l'Agriculture et du développement rural (commission AGRI). Les questions que nous traitons ont des implications très concrètes pour les citoyens européens. J'ai travaillé sur les dossiers des nouveaux aliments<sup>(1)</sup>, de l'étiquetage de la viande dans les plats transformés, des conséquences de l'embargo russe sur les agriculteurs européens, de la mise en cohérence des programmes fruits, légumes et lait à l'école et bien d'autres encore...

Sur tous ces sujets, mon objectif a été de faire évoluer les différentes législations vers un système plus simple, plus clair, plus respectueux des intérêts des consommateurs et défendant nos PME et entreprises européennes. Dans les prochains mois, je travaillerai plus particulièrement sur la question des pratiques commerciales déloyales, mais aussi sur la question des interactions entre les politiques externes de l'Union européenne<sup>(2)</sup>, et la Politique Agricole Commune (PAC). Par ailleurs, je continuerai à m'impliquer dans les négociations sur le Partenariat transatlantique de Commerce et d'investissement (PTCI/ TTIP).

Souvent présenté comme un accord de libre-échange, il s'agit en réalité d'un partenariat commercial dont nous devons veiller à ce qu'il protège les consommateurs, les agriculteurs et les entreprises européennes. Nous avons besoin d'une Europe qui nous permette d'être compétitif au niveau mondial et d'ouvrir des marchés supplémentaires, qui soutienne nos entreprises et encourage l'innovation. Mon devoir est de faire en sorte que cela devienne une réalité. Mon objectif est de rapprocher l'Europe des territoires et des citoyens européens ; cette lettre d'information en est un des moyens.

*Angélique Delahaye, Député européen*

(1) Toute denrée alimentaire dont la consommation humaine était négligeable au sein de l'Union avant le 15 mai 1997

(2) Politique commerciale, politique d'aide au développement, politique externe et de sécurité commune et politique d'élargissement et de voisinage

### Mon quotidien au Parlement européen



Angélique Delahaye siège en tant que titulaire en commission ENVI (environnement, santé publique et sécurité alimentaire), et en tant que suppléante en commission AGRI (agriculture, développement rural). En quoi consiste le travail en commission ?

En premier lieu, il faut savoir que les 751 députés européens sont répartis en vingt commissions permanentes spécialisées ainsi qu'en deux sous-commissions "Droits de l'Homme" et "Sécurité et défense" (Affaires étrangères) et en commission spéciale "Taxe". Ces commissions analysent des propositions législatives établies

par la Commission européenne, à travers l'adoption de rapports qui sont ensuite votés par le Parlement, réuni en session plénière.

Elles adoptent également des rapports d'initiative, organisent des auditions d'experts et contrôlent les autres institutions et organes de l'Union.

## ANGÉLIQUE DELAHAYE

est membre de la délégation à l'Assemblée parlementaire ACP-UE, membre suppléante de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek, membre suppléante de la délégation à l'Assemblée parlementaire pour l'Union pour la méditerranée. Elle est aussi membre des intergroupes "Vins, spiritueux et alimentation de qualité", "Changement climatique, développement durable et biodiversité", ainsi que "Développement du tourisme européen, patrimoine culturel, chemins de Saint Jacques et autres itinéraires culturels européens". Elle est aussi membre de l'intergroupe sur la situation des Chrétiens d'Orient.

## LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Une commission est composée de 25 à 71 membres titulaires et d'un nombre équivalent de membres suppléants, désignés par les 8 groupes politiques. Chaque commission élit, parmi ses membres titulaires, un président et jusqu'à quatre vice-présidents. Leur composition politique reflète celle de l'assemblée plénière. Lorsqu'une commission est chargée de préparer un rapport sur une proposition législative de la Commission européenne, un député est nommé rapporteur en son sein. Il est chargé d'analyser le projet, de consulter les spécialistes du domaine concerné et tous ceux qui peuvent être concernés par le sujet, en discuter avec les autres membres de la commission parlementaire et de faire des recommandations sur la "ligne" politique à suivre. Lors des sessions plénières mensuelles, les rapporteurs présentent à l'ensemble du

Parlement les rapports qui ont été adoptés. Un rapport législatif contient des amendements aux propositions de textes de loi soumises au Parlement par la Commission européenne. Ces amendements seront défendus ensuite par le rapporteur en "trilogue", c'est-à-dire lors des négociations entre le Parlement, le Conseil et la Commission.

## UNE VIE RYTHMÉE ENTRE BRUXELLES ET STRASBOURG

Les députés travaillent à Bruxelles et à Strasbourg. A Bruxelles, ils préparent les sessions plénières en groupes politiques et travaillent en commissions. Les textes sont ensuite votés au cours des 12 sessions plénières du Parlement qui se tiennent à Strasbourg.



L'ensemble des membres de la commission environnement du Parlement européen.

Angélique Delahaye exprime son vote en commission environnement.

## LA COMMISSION ENVI >

- > **Président :**  
**Giovanni La Via**  
**(Italie, PPE)**
- > **69 membres titulaires,**  
**autant de suppléants**

La Commission ENVI est compétente en matière d'environnement, de santé publique et de sécurité alimentaire. Elle traite par exemple de questions sur la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des déchets ou encore la protection de la biodiversité. Ses membres se consacrent à la promotion d'une Europe durable et utilisant efficacement ses ressources.

La lutte contre le changement climatique est au centre des travaux de la commission. Il s'agit d'une des priorités du début de législature, compte tenu de la prochaine conférence sur le changement climatique (COP 21 à Paris en décembre 2015) qui sera essentielle pour l'adoption d'un accord international en la matière. Les OGM et la possibilité de restreindre ou d'interdire leur culture ou leur commercialisation dans les États membres constituent un autre axe prioritaire en ce début de législature.

Les membres de la commission ENVI travaillent activement à améliorer l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, notamment en réglementant l'étiquetage et la mise sur le marché des produits. La commission ENVI travaille également sur des programmes et actions spécifiques dans le domaine de la santé publique.

## LA COMMISSION AGRI >

- > **Président :**  
**Czesław Adam Siekierski**  
**(Pologne, PPE)**
- > **45 membres titulaires,**  
**autant de suppléants**

Une des missions essentielles de la commission AGRI est d'examiner de façon approfondie les propositions législatives de la Commission européenne relatives à la politique agricole commune (PAC) et au développement rural. La santé et le bien-être des animaux, la protection des végétaux, la qualité des produits agricoles, la sylviculture et l'agroforesterie, font aussi partie du champ de compétence de cette commission. Outre ses activités législatives, la commission AGRI contrôle la mise en œuvre de la PAC. Elle peut également intervenir dans des domaines qui sont sous la responsabilité principale d'autres commissions, comme les accords commerciaux, la concurrence, certaines questions environnementales (ex: gestion de l'eau) ou de santé animale, etc.

## > Des avancées législatives sur des dossiers majeurs

Etiquetage alimentaire, OGM, biocarburants, alimentation équilibrée à l'école...

Depuis son élection, Angélique Delahaye a pris part à des votes sur des sujets essentiels.

### TRAÇABILITÉ DE LA VIANDE DANS LES PLATS PRÉPARÉS

Le 21 janvier 2015, la commission ENVI adopte une résolution appelant la Commission européenne à présenter rapidement une proposition législative rendant obligatoire de **mentionner l'origine de la viande utilisée dans les plats préparés** (lasagnes, plats surgelés...). Le 11 février 2015, la résolution est adoptée en session plénière du Parlement européen. *"Les consommateurs demandent plus d'information et plus de transparence. Il est d'autant plus important d'assurer cette transparence au regard des différentes réglementations nationales, et je pense plus particulièrement aux règles régissant les OGM. Le consommateur a le droit de savoir ce qu'il y a dans son assiette, de savoir si l'animal a pu être nourri aux OGM (en fonction de son État membre d'origine), et de faire son choix en connaissance de cause"*, estime Angélique Delahaye. Cependant, l'augmentation des coûts et des charges administratives sera un point essentiel dans le cadre d'une future discussion sur une proposition législative. *"Nous devons trouver le juste équilibre entre les intérêts des consommateurs et la compétitivité de nos entreprises"*, rappelle l'eurodéputée.



**La commission environnement du Parlement européen a adopté une résolution visant à rendre obligatoire la mention de l'origine des viandes dans les plats préparés.**

© European Union 2011 – Source EP

### BIOCARBURANTS - ACCORD AUTOUR DU CHANGEMENT INDIRECT D'AFFECTATION DES SOLS (CASI)

Le 28 avril 2015, le Parlement européen vote l'**accord sur la proposition de directive relative au changement indirect d'affectation des sols** (CASI ou ILUC en anglais). Ce rapport, qui présente un enjeu fondamental pour l'ensemble des acteurs concernés par les biocarburants, vise à mettre en balance les investissements déjà réalisés par de nombreux industriels dans ce domaine, les mesures à prendre pour encourager le développement de nouvelles générations de biocarburants, et les conséquences alimentaires et environnementales d'un changement d'affectation des sols. *"Tout au long de la négociation - avec mes collègues du Groupe PPE - nous avons défendu une position équilibrée. Nous étions minoritaires en commission de l'Environnement du Parlement européen, face à une coalition S&D-ALDE-Verts-GUE-EFDD, mais je me réjouis de voir nos idées triompher en plénière !"*, explique Angélique Delahaye. L'eurodéputée souligne par ailleurs que cet accord reflète la position du groupe PPE sur la question du facteur ILUC. Le calcul de ce facteur sur la prise en compte des effets liés aux changements indirects dans l'affectation des sols est scientifiquement contesté et il aurait été absurde de l'intégrer en l'état dans la directive. Il faut poursuivre l'analyse de ce facteur.

### PROGRAMMES POUR LA CONSOMMATION À L'ÉCOLE DE FRUITS, LÉGUMES ET LAIT

**Une alimentation saine est un enjeu capital pour les populations les plus jeunes en Europe, alors que les risques d'obésité continuent de croître, en particulier pour les enfants.** Dans ce contexte, Angélique Delahaye accueille comme une bonne nouvelle le vote le 27 mai 2015 en session plénière, de la position finale du Parlement européen, sur le Règlement relatif à la



**Des programmes européens encouragent la consommation dans les écoles de fruits, de légumes et de lait produits localement.**

© European Union 2011 – Source EP

mise en œuvre des programmes européens visant à la consommation de fruits et légumes et de lait dans les écoles. Ces programmes encouragent la consommation de produits sains, avec une priorité donnée aux produits locaux et de saison, tout en tenant compte des habitudes alimentaires régionales. Or, jusqu'à présent, les programmes "fruits et légumes" et "lait" étaient mis en œuvre et gérés de façon séparée. *"Ce nouveau texte permet de simplifier et d'unifier les procédures administratives, pour une mise en œuvre plus efficace des programmes. Toutefois, il ne s'agit pas de les fondre en un programme unique car nous devons préserver les spécificités des fruits et des légumes, d'une part, et du lait et des produits laitiers, d'autre part"*, estime Angélique Delahaye, député européen.

### OGM – STABILITÉ JURIDIQUE EN CAS D'INTERDICTION

Après cinq ans de débats entre le Parlement européen et le Conseil, un accord a été trouvé le 14 janvier 2015. Le Parlement européen a adopté en session plénière la directive prévoyant les **possibilités pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)**. Jusqu'à présent, les États membres, comme la France, qui prenaient des mesures pour interdire les OGM étaient poursuivis devant la Cour de Justice de l'Union européenne par les producteurs. Cet accord met notamment à la disposition des États membres une liste élargie de motifs pour interdire légalement la culture d'un OGM. Il met également en place une procédure plus claire et transparente de demande d'autorisation. Et surtout, il oblige les États membres à adopter des mesures de coexistence dans les zones transfrontalières pour éviter les contaminations de cultures traditionnelles par des cultures OGM. *"Bien que cet accord soit la preuve de l'impossibilité de trouver une réponse européenne sur cette question, et de régler les divergences de points de vue entre les pro et anti OGM, il permet tout de même d'instaurer enfin de la stabilité juridique pour toutes les parties concernées et notamment les États membres"*, souligne Angélique Delahaye. Cependant, l'euro député estime qu'il est nécessaire d'avoir une réponse commune sur la question des OGM pour éviter les distorsions de concurrence entre agriculteurs européens !

# 14%

Seulement 14% des habitants de la région Centre-Val de Loire ont le sentiment d'être bien informés sur le Parlement européen, alors que cette proportion est de 21% en France et de 28% dans l'ensemble de l'UE

Source Eurobaromètre, 2014.

*"Un vrai travail d'information est nécessaire !"*, estime Angélique Delahaye.

## INFO EXPRESS >

///  
Angélique Delahaye s'est vue confier en mai 2015 en commission AGRI un rapport sur les facteurs externes influant sur la Politique Agricole Commune (PAC). Ces facteurs concernent les accords commerciaux internationaux, les politiques de voisinage, d'aide au développement et de sécurité notamment.

///  
Dans le cadre du rapport sur la lutte contre les pratiques déloyales dans la distribution alimentaire travaillé par les commissions marché intérieur et agriculture, Angélique Delahaye a été désignée en juin 2015 comme "rapporteur fictif" (député chargé du suivi du rapport pour un groupe politique différent de celui du rapporteur). Les travaux commenceront en septembre.

## SUR LE TERRAIN >



### 1 TOURS - REPAS EUROPÉEN DU PARTAGE

Des dizaines de Tourangeaux ont participé au repas européen du partage organisé à l'initiative d'Angélique Delahaye le 9 mai dernier. Au cœur de la "Martinopole", dédiée à Saint-Martin-de-Tours, qui coupa son manteau pour le partager avec un pauvre, les convives se sont attablés autour d'un curry cuisiné à partir de produits fournis gracieusement par des producteurs et magasins locaux. Présidente de Solaal, association fondée par Jean-Michel Lemétayer qui facilite les dons par les filières agricole et agroalimentaire, Angélique Delahaye a conjugué ici son sens du partage, sa volonté de lutter contre le gaspillage et son engagement européen. Angélique Delahaye remercie l'agglomération et la ville de Tours, le centre culturel Saint-Martin, et l'association les Chemins de Saint-Jacques pour leur soutien logistique. Les bénéficiaires des repas ont été versés à la maison familiale rurale de Noyant-de-Touraine, pour que des jeunes puissent aller se former dans un pays de l'Union européenne.

### 2 BOURGES - RENCONTRE AVEC DES LYCÉENS

Angélique Delahaye s'est rendue le 23 avril 2015 au lycée des métiers de l'automobile et du commerce de Bourges Vauvert (Cher). Elle a échangé sur l'Europe et le rôle de député européen avec une quarantaine d'élèves ayant visité le Parlement européen et travaillé sur le thème de l'Europe.

### 3 BRUXELLES - ACCUEIL DE LYCÉENS DE JOUÉ-LÈS-TOURS

Angélique Delahaye a reçu le 21 avril 2015 une trentaine d'élèves de terminale ES section sciences politiques du lycée Jean-Monnet de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) à l'occasion de leur visite du Parlement européen.

© European Union 2015 - Source EP

### 4 BRUXELLES - ACCUEIL DE LYCÉENS DU LYCÉE AGRICOLE DE VENDÔME (LOIR-ET-CHER) LE 22 AVRIL 2015

© European Union 2015 - Source EP

### 5 BRUXELLES - ACCUEIL D'UN GROUPE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE TOURS LE 16 DÉCEMBRE 2014

© European Union 2014 - Source EP

**Angélique Delahaye a également accueilli :**  
- un groupe d'agriculteurs de l'Allier, le 21 avril 2015  
- des maraîchers de Loire Atlantique, le 3 février 2015.

## COORDONNÉES >

LA LETTRE

Directeur de la publication :

Angélique Delahaye, député européen

PARLEMENT EUROPÉEN  
BRUXELLES

Bureau 13E103

Rue Wiertz

B - 1047 BRUXELLES

Tél. : +32 (0)2 284 57 06

Fax : +32 (0)2 284 97 06

angelique.delahaye@ep.europa.eu

STRASBOURG

Bâtiment Louise Weiss - T10047

1 av. du Pdt Robert Schuman

CS 91024

F-67070 STRASBOURG Cedex

Tél. : +33 (0) 3 88 17 54 09

Fax: +33 (0) 3 88 17 94 09

